

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-JEAN DE MINERVOIS
34360**

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 034-213402696-20240321-05_21_03_2024-DE

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 21 Mars 2024

Affiliés Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de la convocation

12/03/2024

Date d'affichage

12/03/2024

Objet de la Délibération

N° 05/21-03-2024

**Location du Hangar
de Saint-Martial
Fin de Bail pour
Daniel BARTHES le
29/02/2024.
Reprise des lieux
par M. Guy
VILLENEUVE dès le
01/04/2024**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 26/03/2024
et publication ou notification
du 26/03/2024

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE et le VINGT-ET-UN MARS

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Sylvie MIQUEL.

Présents : Mmes & Mrs. Serge ROUET – Gérard BESSIEUX – Louis PISTRE – Nicole GLEIZES – Franck RUBIO – Henri LAGNEAU – Robert BARTHEZ – Nicole BOJANOWSKI

Excusés : Bernard FALCOU (a donné POUVOIR à Robert BARTHEZ) – Christiane BEZIAT (a donné POUVOIR à Franck RUBIO) –

Secrétaire de Séance : Nicole GLEIZES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la lettre de M. Daniel BARTHES, locataire du Hangar de St-Martial, portant renonciation au bail de location avec effet au 29/02/2024.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit du Bâtiment sis au hameau de St-Martial, Section D parcelle n° 222 d'une superficie de 1a25ca.

Madame le Maire informe de la candidature de M. Guy VILLENEUVE, nouveau viticulteur sur la commune, en quête d'un local pour stocker son matériel viticole. Le dépôt de garantie sera restitué à M. BARTHES, un nouveau dépôt de garantie sera réclamé à M. VILLENEUVE.

Madame le Maire propose un montant de loyer mensuel initial de 180.13 € Hors charges, révisable selon les conditions qui devront être énoncées dans le bail de location.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUIE l'exposé de Monsieur le Maire

Après débat

A l'Unanimité, **DECIDE**,

D'ACCORDER la location du Hangar de Saint-Martial, Bâtiment de 1a25ca – Section D n° 222 – pour un loyer mensuel de 180.13 € hors charges. Loyer révisable annuellement, au 1^{er} janvier, selon les indices INSEE en vigueur au moment de la signature du bail de location et conformément à la réglementation en vigueur,

A Monsieur Guy VILLENEUVE, domicilié à CASTRES (Tarn), viticulteur sur la Commune de SAINT-JEAN DE MINERVOIS, pour ses besoins professionnels.

Le bail de location prendra effet à compter du 1^{er} Avril 2024.

CHARGE Madame le Maire de signer toutes pièces administratives relatives à cette location.

9 VOIX POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré en séance publique au lieu habituel de ses réunions, Salle du Conseil Municipal, au jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Saint-Jean de Minervois, le 26 Mars 2024

Le Maire :

Sylvie MIQUEL

